



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 63660

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les moyens accordés à l'enseignement agricole. Le budget 2010 consacre à cet enseignement spécifique 1,269 milliard d'euros. Il s'agit d'un enseignement qui accueille près de 335 000 élèves (étudiants, apprentis, stagiaires) et dont les succès sont reconnus. Les taux d'insertion professionnelle s'élèvent à plus de 85 %. Par ses formations de qualité, sa place dans les territoires et ses liens étroits avec le monde professionnel, l'enseignement agricole est à même de répondre aux attentes des jeunes désireux de s'engager dans les métiers de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement. Dans la présentation du budget, il est indiqué que les sommes allouées à l'enseignement technique sont « préservées ». C'est exact. Toutefois, il n'y a pas d'augmentation alors que le souhait est d'offrir un nouveau souffle et des perspectives d'avenir à cet enseignement. Le 10 septembre dernier, ont été lancées les assises de l'enseignement agricole public. Aussi, il lui demande des précisions sur ses intentions pour l'enseignement agricole afin que celui-ci dispose des moyens nécessaires pour répondre à ses objectifs.

Texte de la réponse

Les préoccupations exprimées sur l'avenir de l'enseignement agricole public témoignent bien de l'intérêt collectif porté à cet enseignement spécifique, reconnu comme filière de réussite et d'insertion sociale et professionnelle dans les territoires. La maîtrise des dépenses publiques impose à tous les acteurs de l'administration, des efforts particuliers, notamment en matière d'emploi public. Comme les autres programmes de la mission « Enseignement scolaire », l'enseignement agricole doit y contribuer. Malgré ces contraintes, la priorité qu'accorde le Gouvernement à l'enseignement agricole s'est traduite dès 2009 par un nouvel effort budgétaire qui lui a permis de bénéficier de moyens supplémentaires pour la rentrée scolaire 2009. Le programme 143 « Enseignement technique agricole » a ainsi été renforcé par 60 ETP supplémentaires à la veille de la rentrée scolaire, qui ont notamment permis d'accueillir près de 400 élèves sur liste d'attente et d'améliorer les conditions de remplacement des personnels. Par ailleurs, le Parlement a adopté le 18 décembre 2009 un amendement rétablissant 50 équivalents temps plein travaillé (ETPT) au budget de l'enseignement agricole, dans la perspective de la rentrée 2010. Cet effort significatif doit permettre de bâtir un enseignement agricole fort et ainsi accompagner les engagements pris à l'issue des assises de l'enseignement agricole, dont les travaux se sont déroulés du 10 septembre au 10 décembre 2009. Celles-ci ont permis de proposer un pacte renouvelé entre l'enseignement agricole public et la Nation autour de 60 mesures. L'objectif est de redéfinir un socle de formation pour l'enseignement agricole public tourné vers les enjeux d'avenir que sont l'agriculture, le développement durable et l'alimentation. Le renforcement de l'ancrage territorial de l'enseignement agricole impose d'offrir une formation publique clarifiée et adaptée aux réalités du territoire. Un projet pluriannuel de l'enseignement agricole public sera construit dans chaque région ; la gouvernance des établissements sera renouvelée et les jeunes seront reconnus comme acteurs de la politique de l'enseignement agricole. Les passerelles entre enseignement technique et enseignement supérieur et recherche seront encouragées, avec l'ambition claire de développer des synergies et de porter le maximum de jeunes vers des études supérieures.

Ces mesures sont de nature à conforter les missions spécifiques de l'enseignement agricole public et de lui donner des perspectives claires pour les prochaines années.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63660

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2009, page 10754

Réponse publiée le : 23 février 2010, page 1951